**29ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(15 - 26 janvier 2018)**

**Israël**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mardi 23 janvier 2018 (matin)

La France salue la disponibilité des autorités israéliennes à poursuivre le dialogue sur la situation des droits de l’Homme en Israël, à travers ce 3ème cycle de l’Examen périodique universel. La France espère qu’Israël s’engagera à une coopération pleine et entière avec **tous** les mécanismes des droits de l’Homme.

La France adresse les recommandations suivantes à Israël :

- ratifier les protocoles facultatifs au Pacte relatif aux droits civils et politiques, le protocole facultatif à la Convention contre la torture, la Convention contre les disparitions forcées et le Statut de Rome.

- veiller à la non-discrimination et au respect des droits des personnes appartenant notamment aux minorités arabe israélienne et bédouine, y compris dans l’accès à la terre, à l’emploi, au logement et aux lieux de culte.

- lutter contre l’impunité par des enquêtes approfondies et impartiales sur toutes les allégations d’atteintes aux droits de l’Homme, y compris quand elles mettent en cause des membres de forces de sécurité ou des colons.

- maintenir un environnement propice à l’exercice du travail des ONG et des journalistes et lever l’interdiction pour les journalistes israéliens de se rendre dans les territoires palestiniens.

- veiller à ce que la détention administrative s’inscrive en conformité avec les engagements internationaux d’Israël, qu’elle demeure une mesure d’exception, d’une durée limitée et qu’elle s’effectue dans le respect des garanties fondamentales.

Je vous remercie./.